

**23 FEV. 2021**

**Décision n° P 2021 – 09 en date du  
portant délégation de signature du président par intérim du directoire en  
matière d'acquisitions foncières**

**Le président par intérim du directoire de la Société du Grand Paris,**

Vu la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,

Vu le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris, et notamment son article 18,

Vu l'arrêté ministériel du 21 septembre 2020 portant nomination des membres par intérim et du président par intérim du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris,

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à Madame Guylène MOUROUGANDY, Chef de projets fonciers au sein de l'Unité Maîtrise Foncière, à l'effet de signer, au nom du président par intérim du directoire :

- avec :
  - o Madame Marie-Thérèse Georgette Anne BOURDAIS, retraitée, demeurant à CHAMPIGNY-SUR-MARNE (94500) 14 résidence Gabriel Péri, née à CHAMPIGNY-SUR-MARNE (94500), le 14 février 1936, veuve d'André Henri LEGROS ;
  - o Madame Monique LEGROS, retraitée, épouse de Monsieur Lionel Noé Louis ROTA, demeurant à SUCY-EN-BRIE (94370) 56 rue des Gabelles, née à PARIS 20ÈME ARRONDISSEMENT (75020) le 20 avril 1950 ;
  - o Madame Anne Marie LEGROS, retraitée, demeurant à NOISEAU (94880) 3 place de l'Hôtel de ville, née à CHAMPIGNY-SUR-MARNE (94500) le 29 avril 1952.
- l'acte de vente des biens ci-après désignés :

**Désignation de l'ENSEMBLE IMMOBILIER dont dépendent les BIENS ET DROITS vendus**

Les biens vendus dépendent d'un ensemble immobilier situé à CHAMPIGNY-SUR-MARNE (VAL-DE-MARNE) 94500 101 et 103 Boulevard Gabriel Péri, place Jean Baptiste Clément et chemin de la Planchette :

Comprenant quatre bâtiments identifiés sous les lettres :

"A" pour le bâtiment d'habitation élevé sur sous-sol, d'un rez-de-chaussée et de sept étages desservis par sept entrées,

"B" pour le bâtiment élevé sur terre-plein, d'un rez-de-chaussée divisé en garages,

"C " pour un second bâtiment élevé sur terre-plein, d'un rez-de-chaussée divisé en garages,

"D" pour un bâtiment élevé sur terre-plein, d'un rez-de-chaussée également à usage de garages.

Figurant au cadastre de la manière suivante :

Section	N°	Lieudit	Surface
AD	125	103 boulevard Gabriel Péri	00 ha 94 a 96 ca

### **Désignation des BIENS ET DROITS vendus**

#### **Lot numéro cinquante neuf (59) :**

Bâtiment « A » escalier 14

Un appartement au troisième étage à gauche, comprenant : entrée, quatre pièces, cuisine, salle d'eau, water closets et séchoir.

Et les quatre-vingt-neuf /dix millièmes (89 /10000 èmes) de la propriété du solet des parties communes générales.

#### **Lot numéro deux cent trente deux (232) :**

Dans le bâtiment A, escalier 14, une CAVE située au sous-sol portant le numéro 9 du plan des caves annexé au règlement de copropriété.

Et les un /dix millième (1 /10000 ème) de la propriété du sol et des parties communes générales.

#### **Lot numéro trois cent cinquante-six (356) :**

Un garage portant le numéro 45.

Et les onze /dix millièmes (11 /10000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

### **Pour un prix de :**

La présente vente est conclue moyennant le prix de DEUX CENT VINGT CINQ MILLE EUROS (225.000,00 EUR) s'appliquant savoir :

- A hauteur de QUINZE MILLE EUROS (15.000,00 EUR) au lot 356
- A hauteur de DEUX CENT DIX MILLE EUROS (210.000,00 EUR) aux lots 59 et 232.

A ce prix d'ajoutent s'ajoutent les indemnités suivantes :

- VINGT-TROIS MILLE CINQ CENTS EUROS (23.500,00 EUR) pour l'indemnité de emploi
- TROIS MILLE HUIT CENT CINQUANTE EUROS (3.850,00 EUR) pour l'indemnité de déménagement

**Soit un total à verser par l'acquéreur de DEUX CENT CINQUANTE DEUX MILLE TROIS CENT CINQUANTE EUROS (252.350,00 EUR).**

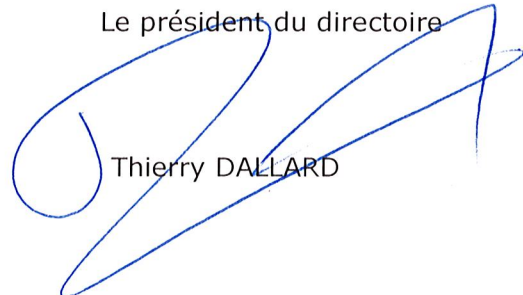
### **Article 2**

La présente décision sera publiée dans les conditions prévues à l'article 20 du décret susvisé du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris.

Fait à Saint Denis, le

**23 FEV. 2021**

Le président du directoire



Thierry DALLARD